

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 17 octobre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le **VINGT-TROIS OCTOBRE**
Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **24**
. votants : **27**

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE

Absents excusés : Monsieur Philippe BOST
Monsieur Bertrand MONDET
Monsieur André TOGNET

procuration à Madame Mathilde SONZOGNI
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique LAZZARO

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Président rappelle au Conseil communautaire que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une période consécutive de douze mois.

Le Président indique que la 4C assurant l'ouverture du hall de la gare de Saint-Avre La Chambre pendant la saison hivernale 2023-2024 il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à cet accroissement saisonnier d'activité.

Aussi, il propose de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique à raison de 6 heures hebdomadaires, du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 23 voix pour, 2 contre (Messieurs COMBET, LAZZARO), 2 abstentions (Madame DUPENLOUP, Monsieur GOYET) :

➤ **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024. Cet agent assurera les fonctions d'agent de présence dans le hall de la gare de Saint-Avre La Chambre, à temps non complet, à raison de 6 heures hebdomadaires.

Il devra justifier d'une expérience en matière d'accueil du public.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade de recrutement d'adjoint technique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Dominique LAZZARO

Le Président,
Bernard CHENE

La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre

30 place Jean Vaud 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél. : 04 79 56 26 64

Mail : comcomco@orange.fr - site Internet : <http://www.la4c.fr>

